

**Les associations qui bénéficient de l'agrément de la Ligue de l'enseignement pour l'accueil de volontaires en service civique s'engagent à :**

- 1- Ouvrir le service civique à tous les jeunes : la motivation et le partage d'un projet commun, seuls critères de recrutement.
- 2- Veiller à ce que le volontariat ne fragilise ni l'emploi ni le bénévolat : en définissant clairement la mission et la place du volontaire dans la structure
- 3- Lutter contre la précarité des jeunes : en aidant ceux qui le souhaitent à construire un parcours professionnel au sein de la Ligue de l'enseignement et son réseau de partenaires.
- 4- Donner aux jeunes les moyens d'être acteurs de leur mission : un vrai projet en autonomie, défini avec le volontaire.
- 5- Accompagner les volontaires : chaque jeune a un tuteur formé selon une démarche commune à la Ligue de l'enseignement.
- 6- Faire participer pleinement les volontaires à la vie du mouvement et leur donner envie de s'investir dans nos associations et dans la collectivité après le service civique.

**La Ligue de l'enseignement nationale et ses fédérations départementales s'engagent à**

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
ACCOMPAGNE LE SERVICE CIVIQUE**

**accompagner les associations dans la mise en  
pratique des engagements de cette charte.**



Cette charte vient compléter les termes

de la convention conclue entre :

**LE VOLONTAIRE**

**LA STRUCTURE D'ACCEUIL**

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

Fédération Départementale